

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PSYCHOPATHOLOGIE			
Code	PAKN2B88KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le but de cette unité est d'amener les étudiants, futurs professionnels, à s'interroger sur le caractère normal ou inquiétant de comportements présentés par certains patients. Pour cela, elle travaille les critères de distinction du normal et du pathologique et aborde les signes cliniques de maladies et troubles mentaux fréquents.

Elle vise également à familiariser les étudiants avec la terminologie psychopathologique afin de faciliter la lecture de dossiers et la rédaction d'observations.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable lors d'une épreuve individuelle écrite de :

- I. Définir les troubles psychiques abordés dans l'AA, les expliquer de façon adaptée à un patient ou à sa famille
- II. Identifier, nommer et expliquer les signes cliniques inquiétants au niveau de la santé mentale.
- III. A la lecture de cas cliniques, relever les signes cliniques présentés par la patient, les nommer et poser une hypothèse diagnostique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B88KINA Psychopathologie 24 h / 2 C

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychopathologie			
Code	16_PAKN2B88KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à familiariser l'étudiant avec la terminologie psychopathologique afin de favoriser l'échange et le travail en concertation avec d'autres professionnels.

Elle sensibilise l'étudiant aux signes cliniques des différentes pathologies mentales, à y être attentif dans la relation aux patients et à favoriser l'orientation de patient présentant des comportements particuliers de façon récurrente vers un professionnel compétent.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'unité d'enseignement. Elle vise plus spécifiquement les acquis d'apprentissage suivants :

- I. Définir les pathologies présentées dans le cours : définir les termes psychopathologiques vus au cours; citer et expliquer les signes cliniques des troubles psychiques vus au cours (C1, 1.1)
- II. Identifier les symptômes et leur signification à intégrer dans la construction d'un diagnostic : identifier parmi les cas cliniques proposés ceux qui se révèlent inquiétants sur le plan de la santé mentale et justifier cette inquiétude en se référant à des éléments théoriques; nommer en utilisant le vocabulaire psychopathologique adapté les signes cliniques présents dans des cas cliniques (C4, 4.2 - C5, 5.1)
- IV. Citer et expliquer les signes cliniques fondamentaux à intégrer dans une ébauche de diagnostic différentiel (C5, 5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Introduction: distinction du normal et du pathologique
2. Schizophrénie et troubles psychotiques connexes
3. Troubles de la sphère autistique
4. Troubles bipolaires
5. Troubles anxieux : phobies, anxiété généralisée, attaque de panique.
6. Troubles obsessionnels compulsifs
7. Troubles liés aux traumatismes et au stress
8. Hyperactivité
9. Troubles des comportements alimentaires
10. Psychothérapies.

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral alternant théorie et exemples concrets.

Analyse de cas cliniques : analyse et identification des symptômes présentés par le sujet, hypothèses diagnostiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de préparation à l'examen : exercices individuels d'analyse de cas cliniques et correction collective argumentée

Sources et références

American Psychiatric Association. (2013). DSM - 5. Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Elsevier Masson.

Barlow, D., Durand, M. (2016). Psychopathologie; une approche intégrative. Bruxelles : De Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et exercices disponibles sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à questions ouvertes incluant notamment des analyses de situations cliniques proposées et des questions "vrai ou faux" à justifier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).